Conseil départemental de la Manche
Séance plénière du 3 juillet 2026

Vœu relatif à l'inscription d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles à l'ordre du jour du Parlement

Considérant que chaque année, plus de 160 000 enfants et plus de 325 000 femmes sont victimes de violences sexuelles et sexistes et que la mort de Lyhanna en est devenue le cruel et dramatique symbole ;

Considérant que les 150 000 personnes rassemblées dans près de 200 villes ont exprimé la colère et l'indignation des Françaises et des Français face à ces crimes et délits quotidiens, que cette émotion populaire ne peut être laissée sans réponse institutionnelle ;

Considérant que les violences dénoncées s'inscrivent dans un système structurellement mis à mal et ne relèvent pas d'une succession de faits divers isolés, qu'en conséquence elles exigent de sortir de la réaction et d'une logique du coup par coup au profit d'une réponse globale, cohérente et responsable ;

Considérant que les départements, chefs de file de l'action sociale, de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'insertion et de l'autonomie, sont en première ligne pour repérer, protéger et accompagner les femmes et les enfants victimes de violences sexuelles ;

Considérant que les associations et les bénévoles assurent un accompagnement indispensable des victimes partout sur le territoire ;

Considérant que les départements engagés dans une démarche de solidarité territoriale ont vocation à être pleinement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette politique publique ;

Considérant que cette proximité de protection ne peut être pleinement exercée sans une législation qui répartit clairement les compétences de chacun, en particulier celles de l'État, sans transfert de charge implicite sur les collectivités ou les associations par l'abandon de ses responsabilités ;

Considérant que la réalité du terrain rappelle l'évidence de la question des moyens alloués non seulement à la Justice mais aussi à l'ensemble de la chaîne de protection et de prévention pour former les professionnels et soutenir leur action ;

Considérant qu'une coalition transpartisane de 145 député.e.s a déposé une proposition de loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes commises à l'encontre des femmes et des enfants,

Considérant enfin que cette loi doit être comprise comme une étape indispensable, non comme un aboutissement, et qu'elle appellera la construction collective d'une société capable, non seulement de punir les violences, mais aussi de les prévenir.

Le Département de la Manche émet le vœu que :

- Le Gouvernement et le Parlement inscrivent l'examen de la proposition de loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes à l'ordre du jour parlementaire ;
- La loi de finances pour 2027 prenne acte de la nécessité des moyens budgétaires à allouer pour la pleine application de la loi sur l'ensemble du territoire et pour soutenir l'action des collectivités et des associations ;
- La lutte contre les violences sexuelles et sexistes soit reconnue comme une grande cause nationale ;
- Le rôle des Départements soit pleinement reconnu dans l'action transversale de prévention des violences et de protection des victimes.
- Les moyens financiers alloués aux Départements soient à la hauteur des compétences qui leurs sont confiées.